



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI 26 È 27 DI SETTEMBRE DI U 2019
REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

2019/O2/078

*Question déposée par Mme Isabelle FELICIAGGI
Au nom du groupe « La Corse dans la République »*

Objet : Désaffectation des locaux du collège des Padules appartenant à la Ville.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette question fait suite au courrier du 30 juillet dernier que vous avez reçu, dans lequel le Maire de la ville d'Ajaccio vous demandait des informations sur les délais impartis de mise en œuvre des procédures de désaffectation du service public éducatif du collège des Padules, de son éventuel déclassement du domaine public ainsi que des procès-verbaux de mise à disposition afférent à cette opération afin de récupérer les locaux lui appartenant mais ce courrier est à ce jour toujours sans réponse.

Pourtant, au mois d'avril dernier, les services municipaux ont visité ces locaux en compagnie des services de la CdC ainsi que de l'Education Nationale avec, à la fin de cet état des lieux, la confirmation qu'une délibération de désaffectation serait à l'ordre du jour de la session du mois de juillet.

Hélas, cela n'a pas été le cas, pire encore elle n'est toujours pas effective à cette session.

Vous le savez, la ville a l'intention de réaliser un boulodrome ainsi que de réaliser des travaux sur les bâtiments qui lui appartiennent afin d'y loger certains services et même de proposer des locaux au monde associatif.

De votre côté, vous avez déjà acté des projets à la session de juillet, qui je vous le rappelle, ont été votés à l'unanimité.

Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs lorsque qu'il s'agit de satisfaire l'intérêt général.

C'est pourquoi je vous le demande, quand cette simple délibération pourra-t-elle être proposée ?